

CONSTAT DE NEGOCIATION

Réunions des 7 et 8 mai 2012

Les syndicats SPE/CGT, SICTAM/CGT, FO, CFE-CGC ont déposé les préavis de grève 10, 11, 12, 13 concernant :

Pour SPE/CGT : les personnels SSIAP1 et AOS de CDGE
pour un mouvement devant prendre effet le 9 mai à partir de 0h et pour une durée indéterminée
Pour SICTAM, les personnels COS, CCO, SSIAP 1 et 2, RS et CAP de CDGE
pour un mouvement devant prendre effet le 9 mai à partir de 0h et pour une durée indéterminée
Pour FO, les personnels de l'exploitation de CDGE.
pour un mouvement devant prendre effet le 9 mai à partir de 5h et pour toutes les prises de service
et CFE-CGC, les personnels de l'exploitation de CDGE.
pour un mouvement devant prendre effet le 9 mai à partir de 5h et pour toutes les prises de service

Les revendications contenues dans ces préavis de grève portaient, pour l'ensemble des préavis sur :

- Le maintien du nombre d'heures majorées dans le cadre de la mise en place des nouveaux tableaux de service et l'amélioration des grilles horaires
- L'amélioration des conditions de travail dont le retrait des prises de service à 5h du matin
- les effectifs

(cf. Revendications détaillées dans les préavis ci-joints).

Au cours de la négociation, menée ce jour avec les délégués syndicaux des organisations depositaires du préavis, la direction de CDGE a indiqué les positions suivantes :

- confirmation que l'effectif SSIAP1 destiné à armer le satellite 4, sera augmenté de 4 salariés afin d'armer le second poste de SSIAP1 en H24. Ce point fera l'objet d'un rectificatif dans le dossier soumis au CE. Cette évolution a pour conséquence de supprimer les prises de service à 5h pour ce groupe de travail.
- Amélioration des rythmes de travail des groupes REP, CAP, CCO, RS en positionnant un 1/3 des vacances de remplacement générées par la grille, sur des soirées.
- Amélioration des conditions de travail en positionnant des vacances de remplacement le dimanche, dans la proportion de 1 à 2 en fonction de l'effectif du groupe de travail et du besoin afin de limiter les rééquilibrages de tableaux.

Suite à la poursuite des négociations ; afin d'améliorer les conditions de travail et de limiter la pénibilité, la direction précise que ce nombre de vacances de remplacement le dimanche sera ajusté par groupe de travail de la façon suivante :

- SSIAP 1 et SSIAP2 : 1
- CCO : 3
- RS : 2
- COS : 5
- CAP : 3
- REP : 2.

L'ensemble de ces dispositions doit conduire à ce que ces groupes bénéficient de conditions de travail les plus proches possibles de la situation actuelle.

Un suivi du protocole sera réalisé au regard de la construction des grilles et du niveau des rémunérations de l'ensemble des groupes concernés avec les organisations syndicales signataires.

Ce suivi intégrera une réflexion sur les conditions de travail et leur amélioration. Pour ce faire, un calendrier des rencontres et des thématiques traitées sera proposé.

La mise en œuvre du présent protocole est subordonnée à la levée immédiate du préavis et à la tenue du comité d'entreprise du 9 mai.

Pour la direction CDGE, C. Dufournet.

Pour la CFE-CGC

José MUNOZ

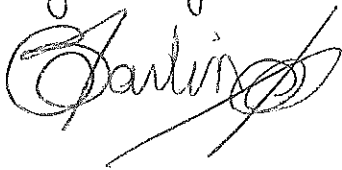


Roussay le 8 MAI 2012

Pour Force Ouvrière

C. MARTIN

délégué syndical



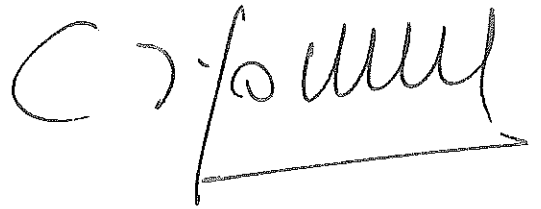
pour le SPB-CGT

Denis BENVENIS



Pour le SICTAM CGT

Laurant VIGNON



pour la Direction
des Ressources

Humaines

Cheminée